



Strasbourg, le 5 mars 2021

CDL-EL-OJ(2021)001ann*
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

71^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
En ligne
Le 18 mars 2021 à 10 h 00 – 12 h 30

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil est invité à adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Géorgie – Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur les projets d'amendements au code électoral, à la loi organique sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement

Le Conseil est invité à procéder à un échange de vues et à examiner en vue de son approbation le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)010](#)) sur les projets d'amendements au code électoral, à la loi organique sur les associations politiques de citoyens et aux règles de procédure du Parlement ([CDL-REF\(2021\)003](#), [CDL-REF\(2021\)008](#) et [CDL-REF\(2020\)009](#)), élaboré sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Castellà Andreu et M. Frendo, ainsi que de M. Bisson, M. Casal Bertoa et Mme Thomas pour l'OSCE/BIDDH. Cet avis conjoint a été demandé par le Président du Parlement géorgien le 24 décembre 2020. Cette activité est mise en œuvre dans le cadre du Mécanisme de réponse Rapide (QRM), financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur Partenariat pour une bonne gouvernance phase II. Le projet de rapport sera soumis à la session plénière de la Commission de Venise pour adoption.

3. Géorgie – Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'article 79¹ du Code Electoral (révocation de l'enregistrement d'un parti)

Le Conseil est invité à procéder à un échange de vues et à examiner en vue de son approbation le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)015](#)) sur le projet d'article 79¹ du Code électoral (révocation de l'enregistrement d'un parti) ([CDL-REF\(2021\)002](#) et [CDL-REF\(2021\)009](#)), élaboré sur la base des observations de M. Alivizatos, M. Castellà Andreu et M. Frendo, ainsi que de Mme Thomas pour l'OSCE/BIDDH. Cet avis conjoint a été demandé par le Président du Parlement géorgien le 24 décembre 2020. Cette activité est mise en œuvre dans le cadre du Mécanisme de réponse Rapide (QRM), financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur Partenariat pour une bonne gouvernance phase II. Le projet de rapport sera soumis à la session plénière de la Commission de Venise pour adoption.

4. Ukraine - Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi sur les partis politiques

Le Conseil est invité à procéder à un échange de vues et à examiner en vue de son approbation le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH ([CDL\(2021\)005](#)) sur le projet de loi sur les partis politiques ([CDL-REF\(2021\)005](#)), élaboré sur la base des observations de M. Frendo, M. Velaers et M. Vilanova Trias, ainsi que de Mme van Biezen, Mme Thomas et M. Walecki pour l'OSCE/BIDDH. Cet avis conjoint a été demandé par le président de la commission de la politique juridique de la Verkhovna Rada (Parlement) d'Ukraine le 30 décembre 2020. Cette activité est financée par le plan d'action Ukraine. Le projet de rapport sera soumis à la session plénière de la Commission de Venise pour adoption.

5. Election du/de la Président(e) et du/de la vice-président(e)

Le Conseil est invité à élire un(e) président et un(e) vice-président(e).

6. Date de la prochaine réunion

Le Conseil est invité à fixer sa prochaine réunion au jeudi 1^{er} juillet 2021, de 10h00 à 12h30.